



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog tenue à l'hôtel de ville **le lundi 21 juin 2010**, lors de laquelle il y avait quorum.

La résolution suivante a été adoptée :

315-2010 Demande de prospection minière de divers sites

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a adressé à la Ville des demandes d'exploration et de possible exploitation minière sur plusieurs sites situés sur le territoire de la ville de Magog;

ATTENDU QUE de tels projets auraient un impact négatif sur le milieu, tant sur le plan environnemental que sur le cadre bâti;

ATTENDU QUE le bassin versant du lac Memphrémagog dessert en eau potable une population d'environ 150 000 personnes;

ATTENDU QUE la Ville de Magog est une destination touristique de choix en raison de ses plans d'eau, des paysages naturels et des nombreux développements résidentiels;

ATTENDU QUE les ouvrages demandés pourraient avoir un impact négatif sur les ouvrages de captage des eaux et les installations septiques desservant les résidences situées à proximité;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
 Appuyé par le conseiller Gilbert Kurt Boucher

Que la Ville de Magog s'oppose aux demandes datées des 27 mai et 4 juin 2010 pour la prospection minière et possible exploitation et de toute demande subséquente, nonobstant leur emplacement sur le territoire de la ville de Magog.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je soussignée, M^e Martine Savard, greffière de la Ville de Magog, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

À Magog, le 23 juin 2010.



Greffière – Ville de Magog